

UNIVERSITE PARIS-SACLAY

DEMANDE DE CONGE PEDAGOGIQUE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE (CP_DS)

ANNEE 2024/2025

*La candidate ou le candidat dépose sa demande :
Avec l'avis de la composante UPSaclay, de son établissement-composante, ou de son université
membre-associé (niveau VP Formation)*

Calendrier 2024 :

- **22 mai 2024** : envoi par mail du dossier* de demande de Congé Pédagogique Développement Soutenable à :
- **conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr**
- **7 juin 2024** : étude des dossiers par la commission ad hoc avec avis de rapporteurs
- **14 juin 2024** : au plus tard : retour des avis de la commission ad hoc à l'institut des formations
- **24 juin 2024** : examen des demandes par la CFVU
- **4 juillet 2024** : information à la CCEC (pour le périmètre employeur)

- en format pdf, selon modèle précisé ci-dessous

DATE DE DEPOT DU DOSSIER : 22 mai 2024 (avant 16h, heure de Paris)

CONTEXTE

L'Université Paris-Saclay souhaite accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs désireux de faire évoluer leurs enseignements pour y introduire ou les articuler avec les enjeux des transitions écologiques et du développement soutenable. Elle met pour cela en place un dispositif de **Congé Pédagogique Développement Soutenable (CP_DS)** pour l'année universitaire 2024-2025, correspondant à une décharge d'au plus 20h (demande individuelle).

Les congés seront compensés au tarif des heures complémentaires.

L'enseignant ou enseignant-chercheur pourra également bénéficier d'un accompagnement financier pour effectuer une mission, soit de formation, soit de présentation de ses travaux sur le territoire.

Le Congé Pédagogique Développement Soutenable (CP_DS) s'adresse aux enseignants et enseignants-chercheurs (des composantes, établissements-composantes ou UMA) désireux d'inclure le développement soutenable dans leur enseignement, que ce soit en premier cycle, master, santé, ingénieur du périmètre d'accréditation de l'Université Paris-Saclay, ainsi que des diplômés d'ingénieur, ENS Paris-Saclay ou L et M des UMA associant une formation du périmètre précité.

La demande peut concerner la création d'un enseignement, l'adaptation d'un enseignement existant ou encore des réflexions autour des nouvelles pédagogies et manières d'enseigner les transitions écologiques.

Lors de la phase de construction du projet, il est recommandé de contacter les personnes ressources au sein de l'université sur cette thématique.

L'attribution d'un CP_DS peut être compatible avec un cumul d'activités ou des HCC. Le total d'heures d'enseignement devra néanmoins rester cohérent avec un réel engagement dans la réalisation du projet.

CONSTITUTION DE DOSSIER POUR UNE DEMANDE DE CONGE PEDAGOGIQUE DEVELOPPEMENT SOUTENABLE

Les pièces sont à rassembler sous la forme d'un seul fichier PDF, à envoyer par mail à conge.pedagogique@universite-paris-saclay.fr

au plus tard le 22 mai 2024 à 16 h, compilant les 3 documents suivants dans l'ordre indiqué :

- La « Fiche récapitulative » de demande de CP_DS signée (1 page maximum - voir ci-dessous)
- La fiche « Résumé des activités » signée (3 pages maximum - voir ci-dessous)
- Une présentation du Projet pédagogique développement soutenable (2 pages maximum - voir ci-dessous)

Toute demande devra contenir les 3 pièces mentionnées ; celles-ci devront être renseignées selon le format détaillé ci-dessous. Seuls les dossiers conformes à ces spécifications et complets seront examinés par la Commission CP_DS.